

[Text]

rather risky method of arriving by ship, when they could choose the relatively safe method of arriving by plane? Hundreds of them simply arrive in this country by plane without documents and claim refugee status.

Perhaps you could describe for me the method by which people arrive by plane. In other words, from which countries in the world does Canada still allow people to come without any documentation, thereby allowing refugee claimants, either valid or bogus, to board a plane without documentation and arrive in Canada and claim refugee status? For example, if I had been a person living in Portugal at the time that hundreds of these so-called refugees were coming from Portugal, what would I have had to do to get on a plane and come here and then say that I was a refugee? What do you know about that process? I would like you to clarify that for me, if you can.

Mr. Van der Veen: At that time, there was no visa requirement from Portugal. All that was necessary was to buy your plane ticket and get on a plane, and then as soon as you met a Canadian immigration official you would say: "I would like to make a refugee claim."

Senator Spivak: Therefore, these people do not need a visa; they just buy a ticket, get on the plane and then, when they arrive in Canada, they make a refugee claim. Are there still countries in which people can do that?

Mr. Van der Veen: Yes, there are still countries where there is no special visa requirement.

Senator Spivak: Thank you. The other point I would like to return to is with respect to section 5. In the opening statement you had some concerns about people who are certified as a danger to the public in Canada and their return to their countries. Could you expand on that a bit? Wasn't your concern about people who were certified here as being a danger to the public and their return to their country of origin where they might be persecuted? I think that that is what you were referring to.

Mr. Van der Veen: The Convention does not state that any refugee who comes to Canada has a right to stay in Canada. The Convention has provisions for the expulsion of refugees; there are all kinds of procedural safeguards. However, it is possible to say that we do not want a particular refugee, because, for example, he is a risk to security.

When people come into the country and are refugee claimants, if you do not determine whether they are refugees or not you will not know if they are protected by the safeguards of the Convention or not. Being bound by the Convention, it is necessary to know which persons are protected by the Convention and which persons are not protected by the Convention, in case you want to send them to their country of origin. The exclusion clauses to the procedure in the Canadian Immigration Act are bound by the exclusion clause in the Convention itself. It is not that the Convention protects any criminal, terrorist or smuggler; the Convention provides for the exclusion of "being a refugee" for certain persons who have committed certain crimes. But the Immigration Act goes further than that.

[Traduction]

bien inciter des réfugiés à fuir sur un navire, moyen de transport beaucoup moins risqué, plutôt que de prendre l'avion? Des centaines d'étrangers arrivent dans nos aéroports sans le moindre document et demandent le statut de réfugié.

Peut-être pourriez-vous m'expliquer comment il se fait que certains d'entre eux arrivent par avion. En d'autres termes, quels sont les pays dont le Canada continue de permettre aux ressortissants qui revendiquent le statut de réfugié, qu'ils soient de véritables réfugiés ou des imposteurs, de prendre l'avion sans le moindre document et de revendiquer le statut de réfugié à leur arrivée chez nous? Par exemple, si j'avais vécu au Portugal à l'époque où des centaines de soi-disant réfugiés arrivaient de ce pays, qu'aurait-il fallu que je fasse pour prendre l'avion à destination du Canada et me faire passer pour réfugié à mon arrivée ici? Je voudrais que vous m'expliquiez cela, si possible.

M. Van der Veen: A cette époque, le Canada n'exigeait pas de visa des Portugais. Ils n'avaient qu'à prendre l'avion à destination du Canada et à déclarer au premier agent d'immigration qu'ils rencontraient à leur arrivée qu'ils désiraient revendiquer le statut de réfugié.

Le sénateur Spivak: Donc, ces réfugiés n'ont pas besoin de visa; il leur suffit de prendre l'avion et de revendiquer le statut de réfugié à leur arrivée au Canada. Cette façon de faire est-elle encore autorisée dans certains pays?

M. Van der Veen: Oui, il y a encore des pays où il n'est pas nécessaire d'avoir un visa spécial.

Le sénateur Spivak: Je vous remercie. Je voudrais maintenant en revenir à l'article 5. Dans votre déclaration préliminaire, vous vous êtes dit préoccupé par les réfugiés considérés officiellement comme un danger public au Canada et par leur renvoi dans leurs pays respectifs. Pourriez-vous préciser un peu? Voulez-vous dire que vous vous préoccupez de ceux dont le renvoi dans leur pays d'origine pourrait les exposer à la persécution? Je crois que c'est ce que vous vouliez dire.

M. Van der Veen: La Convention ne dit pas que tout réfugié qui arrive au Canada a le droit d'y demeurer. Elle comporte des dispositions prévoyant l'expulsion de réfugiés; elle prévoit aussi toutes sortes de mécanismes de protection. Par contre, le ministre peut décider d'expulser un réfugié s'il constitue un risque pour la sécurité du pays, par exemple.

Lorsque des étrangers arrivent au pays et revendiquent le statut de réfugié, il faut d'abord établir s'ils sont vraiment des réfugiés, à défaut de quoi on ignore s'ils sont visés par les mesures de protection prévues dans la Convention. Cette dernière étant exécutoire, il est nécessaire de distinguer ceux qu'elle protège de ceux qu'elle ne protège pas avant d'ordonner leur expulsion. Les dispositions de la loi canadienne sur l'immigration qui prévoient des exceptions à l'application de la procédure découlent de la disposition correspondante de la Convention. Cela ne signifie pas que la Convention protège les criminels, les terroristes ou les trafiquants, mais qu'elle prévoit que certaines personnes qui ont commis certains actes criminels ne peuvent être considérés comme des réfugiés. La Loi sur l'immigration va cependant plus loin que cela.